



LES LEÇONS D'ELISHEVA

LA DISCIPLINE

C'est un mot qui ne trouve guère plus d'écho dans notre société actuelle, et la soumission, une attitude qui tend à disparaître de nos jours, tout comme le mot « péché » a été mis, lui aussi, aux « oubliettes ». Pourtant, en ce qui concerne la discipline qui est le sujet de ce thème, la Bible dit :

Dans le Livre du Deutéronome, au chapitre 8 et au verset 5 : *« Reconnais en ton coeur que l'Éternel, ton Dieu, te châtie comme un homme châtie son enfant »*. Evangile selon Jean, chapitre 15 verset 2 : *« Tout sarment qui est en moi et qui ne porte pas de fruit, il le retranche; et tout sarment qui porte du fruit, il l'émonde, afin qu'il porte encore plus de fruit »*. Livre de l'Apocalypse, chapitre 3 verset 19 : *« Moi, je reprends et je châtie tous ceux que j'aime. Aie donc du zèle, et repens-toi »*. Ce sont les paroles de l'Éternel Dieu, l'Unique Seigneur.

Reconnaissez ici que c'est dans la Volonté de Dieu d'éduquer Sa créature. Le Fils de Dieu dira également, dans l'Evangile selon Matthieu, chapitre 18 verset 15 : *« Si ton frère a péché, va et reprends-le entre toi et lui seul. S'il t'écoute, tu as gagné ton frère. Mais, s'il ne t'écoute pas, prends avec toi une ou deux personnes, afin que toute l'affaire se règle sur la déclaration de deux ou de trois témoins. S'il refuse de les écouter, dis-le à l'Église; et s'il refuse aussi d'écouter l'Église, qu'il soit pour toi comme un païen et un publicain »*.

Ce commandement du Fils remet les « pendules à l'heure », puisqu'IL nous demande de juger notre frère (et notre sœur) ; donc de juger ses actions et de les dénoncer : tout d'abord, de les lui dénoncer dans un face à face ; s'il ou si elle refuse d'écouter, d'en informer le rassemblement des « nés de nouveau », c'est-à-dire « l'église-corps de Christ », qui peut être également une église de maison, et s'il ou elle refuse d'écouter l'église, de le ou la considérer alors comme un païen ou une païenne. Êtes-vous prêt à accepter cela ?

EXERCER la DISCIPLINE implique de juger, de reprendre, De censurer et d'expulser

Exercer la discipline dans le « corps de christ » est toujours d'actualité. L'Apôtre Paul, un des piliers de l'Église primitive, écrira dans sa Première lettre à Timothée, chapitre 5 verset 1 : *« Ne réprimande pas rudement le vieillard, mais exhorte-le comme un père ; exhorte les jeunes gens comme des frères, les femmes âgées comme des mères, celles qui sont jeunes comme des soeurs, en toute pureté »*. Puis aux versets 20 et 21 de la même lettre : *« Ceux qui pêchent, reprends-les devant tous, afin que les autres aussi*

éprouvent de la crainte. Je te conjure devant Dieu, devant Jésus Christ, et devant les anges élus, d'observer ces choses sans prévention, et de ne rien faire par faveur ».

Puis plus loin, aux versets 24 et 25 : « Les péchés de certains hommes sont manifestes, même avant qu'on les juge, tandis que chez d'autres, ils ne se découvrent que dans la suite. De même, les bonnes oeuvres sont manifestes, et celles qui ne le sont pas ne peuvent rester cachées ».

Sachez ici qu'on finit par tout savoir un jour ou l'autre ! Alors il vaut bien mieux vous repentir plutôt que de découvrir le « pot aux roses ».

D'autre part, Paul savait livrer un homme à satan à cause de ses mauvais comportements. Peut-être seriez vous indigné (e) si cela vous arrivait ? Inadmissible, inacceptable diriez-vous ? Et vous ajouteriez très sûrement : « Il n'a pas d'amour ce frère ou elle n'a pas d'amour cette sœur » ! Et bien découvrons ensemble la pensée de Paul, et vous remarquerez très vite qu'elle ne correspond pas du tout à la vôtre. Lisons dans la Première lettre à Timothée, chapitre 1 verset 20 : « De ce nombre sont Hyménée et Alexandre, que j'ai livrés à Satan, afin qu'ils apprennent à ne pas blasphémer ».

Paul savait préserver le « corps de Christ » (l'église) des « méchants » qui nuisaient à sa sainteté, à sa réputation, et il décidait l'exclusion pure et simple des blasphémateurs.

Mais ce n'est pas tout, ouvrons encore la Première lettre de Paul aux Corinthiens, au chapitre 5, versets 1 et 2 : « On entend dire généralement qu'il y a parmi vous de l'impudicité, et une impudicité telle qu'elle ne se rencontre pas même chez les païens ; c'est au point que l'un de vous a la femme de son père. Et vous êtes enflés d'orgueil ! Et vous n'avez pas été plutôt dans l'affliction, afin que celui qui a commis cet acte fût ôté du milieu de vous ! **Ôtez !** Oui, vous avez bien lu. Paul a jugé qu'il fallait exclure cet homme à cause de ses impures actions.

Exclure pour un temps un membre de la Communauté peut lui être salutaire. Exclure porte du fruit. Et nous savons très bien que cette exclusion a porté ses fruits puisque le même homme mis à l'écart s'est alors repenti et a pu réintégrer l'Assemblée.

Mais si on passe sous silence les fautes graves et les comportements indignes, un « Peu de levain fera lever toute la pâte », (Lettre aux Galates, au chapitre 5 et au verset 9). Une entorse permise à l'un encourage l'autre à faire de même et la crainte de Dieu sera absente des cœurs.

« Pour moi, continuera t'il, absent de corps, mais présent d'esprit, j'ai déjà jugé, comme si j'étais présent, celui qui a commis un tel acte. Au nom du Seigneur Jésus, qu'un tel homme soit livré à satan pour la destruction de la chair, afin que l'esprit soit sauvé au jour du Seigneur Jésus ».

Et cela peut arriver à n'importe quel chrétien et chrétienne, si son péché est trop grave aux yeux du Dieu Tout Puissant. Il peut décider de permettre la mort prématurée d'une personne qui se serait écartée du droit chemin, afin que son esprit puisse être sauvé ! Lorsque le péché peut priver la vie éternelle à un croyant, Dieu, par amour, peut décider d'arrêter sa folie en mettant fin prématurément à sa vie !

A présent voyons une autre forme de sanction. Dans sa première lettre aux Corinthiens, au chapitre 5 versets 11 à 13 Paul dira : « *Maintenant, ce que je vous ai écrit, c'est de ne pas avoir des relations avec quelqu'un qui, se nommant frère, (ou sœur) est impudique, ou cupide, ou idolâtre, ou outrageux, ou ivrogne, ou ravisseur, de ne pas même manger avec un tel homme. Qu'ai-je, en effet, à juger ceux du dehors ? N'est-ce pas ceux du dedans que vous avez à juger ? Pour ceux du dehors, Dieu les juge. Otez le méchant du milieu de vous* ».

Paul est très clair dans ses enseignements. Il ne fait pas de compromis avec le péché et de favoritisme avec les pécheurs. Il l'avait d'ailleurs enseigné à Timothée, nous venons de le lire, donc il mettait en pratique ce qu'il enseignait. Il exerçait la discipline et il jugeait les rebelles et les expulsait si nécessaire.

Bien entendu il n'est pas toujours facile d'expulser un membre du « corps de Christ » et si nous le faisons, croyez-bien que cela n'est jamais avec grand plaisir mais par obéissance à notre Seigneur Jésus Christ.

Le pasteur peut être tenté de faire du favoritisme par intérêt. Par exemple de voir la dîme « diminuer » dans son escarcelle ou de voir la personne carrément partir et le nombre de ses membres diminuer ! Nous l'avons vu faire, hélas, dans une Assemblée que nous avons fréquentée ; on glisse sur le péché. Et cela s'appelle du compromis.

Serions-nous tolérants avec le péché ? Les apôtres l'étaient t'ils ? Serions-nous plus instruits qu'eux sur les choses qui concernent le « Royaume », pour ne plus nous référer à ces textes ? Pour penser qu'ils ont vieilli ? L'ordre nous est donné de juger ceux du dedans, des membres qui composent l'église de Jésus sur la terre.

Souvenez-vous de Pierre qui a apporté et exercé une parole de jugement sur le couple Ananias et Saphira, pour un simple petit mensonge, dira t'on ! Oui, mais un mensonge tout de même.

Je vous rappelle que le mensonge est un péché, et qui plus est, dans ce cas précis, c'était une offense faite, à qui ? : A la Sainteté de Dieu : Au Saint Esprit. Nous trouverons le récit de cette tragique histoire dans le Livre des Actes des Apôtres, chapitre 5 versets 1 à 11 : « *Comment vous êtes-vous accordés pour tenter l'Esprit du Seigneur ?* ». Il s'agissait d'un couple, Ananias et Saphira qui cachèrent le montant de la vente de leur bien devant l'Assemblée réunie, car ils avaient gardé une partie de la somme pour eux.

Mais c'était sans compter sur le discernement de l'apôtre Pierre. C'est pourquoi il va poser plusieurs questions dont les réponses seront fatales à ce couple.

*« Un homme nommé Ananias, avec Saphira sa femme, vendit une propriété, et retint une partie du prix, sa femme le sachant, puis il apporta le reste, et le déposa aux pieds des apôtres. Pierre lui dit : Ananias, pourquoi satan a-t-il rempli ton cœur, au point que tu mentes au Saint Esprit, et que tu aies retenu une partie du prix du champ ? S'il n'avait pas été vendu, ne te restait-il pas ? Et, après qu'il a été vendu, le prix n'était-il pas à ta disposition ? Comment as-tu pu mettre en ton cœur un pareil dessein ? **Ce n'est pas à des hommes que tu as menti, mais à Dieu.** Ananias, entendant ces paroles, tomba, et expira. Une grande crainte saisit tous les auditeurs. Les jeunes gens, s'étant levés, l'enveloppèrent, l'emportèrent, et l'ensevelirent ».*

Environ trois heures plus tard, sa femme, Saphira entre dans l'Assemblée ne sachant pas ce qui était arrivé. Pierre pose de nouveau la question et Saphira, qui à son tour, mentira : oui, dit t'elle c'est à ce prix. Pierre alors prononce la sentence sans tarder : *« **Comment vous êtes-vous accordés pour tenter l'Esprit du Seigneur ? Voici, ceux qui ont enseveli ton mari sont à la porte, et ils t'emporteront. Au même instant, elle tomba aux pieds de l'apôtre, et expira** ».*

Je ne sais pas ce qui se passerait si une telle situation arriverait de nos jours au milieu de nos rassemblements ? J'ose à peine imaginer la suite de l'affaire. Mais attardons-nous plutôt sur le fruit que le jugement de Dieu a porté ? : Verset 11 : *« Une grande crainte s'empara de toute l'assemblée et de tous ceux qui apprirent ces choses ».*

Voyez donc comment l'exercice de la discipline produit la crainte de Dieu ! Et à cause de n'avoir pas su veiller à sa mise en pratique au sein du « corps de Christ », les chrétiens n'ont plus la crainte de Dieu. Il n'est pas normal d'accepter le péché, surtout s'il persiste après de nombreuses années de conversion. Cela n'est plus tolérable.

En exerçant la surveillance les uns sur les autres et en remettant au « menu » du jour la discipline, nous grandirons en sainteté parce que la vérité sera notre partage, et les gens du dehors sauront et verront que nous ne sommes pas comme les autres !

Voici ce qu'il nous est encore dit dans la Seconde lettre de Paul aux Thessaloniens, au chapitre 3 et au verset 6 : *« Nous vous recommandons, frères, (et sœurs) au nom de notre Seigneur Jésus Christ, de vous éloigner de tout frère (et sœur) qui vit dans le désordre, et non selon les instructions que vous avez reçues de nous ».*

Comment réagiriez-vous si cela vous arrivait ? Vous remettriez-vous en question ou quitteriez-vous le rassemblement en claquant la porte et en colportant de droite et de gauche : *« il n'y a pas d'amour dans cette Communauté ? ».* Ou peut-être répondriez-vous, comme nous l'entendons très souvent : *« Qui es-tu pour juger le serviteur d'un autre ? ».*

Je ne regrette pas de devoir « démonter » votre assurance, mais ce verset de Romains, chapitre 14, verset 4, n'abolit pas l'obligation faite d'exercer la discipline dans l'église ! Cette exhortation de ne pas juger ou de mépriser quelqu'un, concernait la façon particulière de se nourrir de ceux qui préféraient ne pas manger certains aliments.

Relisez ce verset et remplacez-le dans son contexte, ainsi vous pourrez l'appliquer correctement.

D'autre part, les chrétiens « évangéliques », ont souvent recours à un texte qui les arrange bien pour la circonstance : « Tu n'as pas le droit de me juger ».

Ou bien encore un autre verset : « Regarde la poutre qui est dans ton œil au lieu de regarder la paille qui est dans le mien ». Quel orgueil, mes amis ! Quelle impertinence dans ces propos !

Si vous seriez de ceux et celles qui répondent si effrontément, écoutez donc encore ceci : « Si quelqu'un n'obéit pas à ce que nous disons par cette lettre, notez-le, et n'ayez point de communication avec lui, afin qu'il éprouve de la honte. Ne le regardez pas comme un ennemi, mais avertissez-le comme un frère. » (Versets 14 et 15).

AVERTISSEZ-LE ; C'est un ordre. À qui cela incombe-t-il ? Pas seulement aux « anciens », pas seulement aux responsables spirituels, pas uniquement aux pasteurs, mais à chaque disciple, à chaque membre du « corps de Christ », y compris les jeunes dans la foi qui discernent parfois mieux et plus clairement que les « anciens » dans la foi !

Le faites-vous ? Ou bien seriez-vous comme « Caïn » qui disait : « Suis-je le gardien de mon frère ». Et bien OUI, ne vous en déplaise ; nous sommes aussi gardiens les uns des autres.

Nous sommes des sentinelles au service de Dieu en faveur, non seulement des nôtres, des « nés de nouveau », mais également de notre prochain qui est encore esclave du péché et de satan.

Refuser le jugement sur notre vie, refuser l'exercice de la discipline dans l'église de Jésus Christ, refuser d'être jugé, repris par un frère ou une sœur, c'est manifester de l'orgueil. Il n'y a aucune humilité dans le cœur.

Le diable se rit de nos pensées sentimentales et infantiles, de nos déductions et de notre interprétation de la « Parole de Dieu ». Il en profite.

Si tu as été séduit (e), le jugement de ton frère, le jugement de ta sœur, s'il est juste et en accord avec la « Parole de Dieu », est un apport de vie dans ta situation ténébreuse.

Revêtez-vous d'humilité et acceptez qu'un frère ou une sœur dénonce votre égarement, dénonce votre péché. Il exerce l'amour que Jésus recommande et que l'apôtre Jacques exhorte de pratiquer dans sa lettre au chapitre 5 et au verset 19 : « *Mes frères, si quelqu'un parmi vous s'est égaré loin de la vérité, qu'un autre l'y ramène* ». Cela peut te sauver et cela peut vous sauver.

L'enfer est peuplé d'orgueilleux qui n'ont pas accepté d'être repris, jugés, enseignés, ou qui ont refusé le salut offert par le Fils de Dieu. L'enfer est peuplé d'apostats, de rebelles qui s'aimaient tellement, qu'ils aimaient davantage le mal plutôt que Dieu.

N'hésitons pas à endosser le vêtement du courage et à manifester l'amour véritable en nous avertissant les uns les autres, si nécessaire, et si nous avons connaissance d'une injustice, d'un mensonge, d'une situation d'impureté, par exemple, de paresse, d'hypocrisie.

Si nous avons failli à notre devoir d'**AVERTIR**, nous sommes dans les « ténèbres », comme du reste si nous avons failli à notre devoir de « **libérer les captifs** » et de **chasser les démons**. Mettre en lumière, dénoncer ouvertement fait partie de l'éducation divine.

Ouvrez et lisez la lettre de Paul aux Ephésiens, au chapitre 5 et aux versets 3 à 5 : Il écrit ceci : « *Que l'impudicité, qu'aucune espèce d'impureté, et que la cupidité, ne soient pas même nommées parmi vous, ainsi qu'il convient à des saints. Qu'on n'entende ni paroles déshonnêtes, ni propos insensés, ni plaisanteries, choses qui sont contraires à la bienséance* ».

Les « plaisanteries » : parlons-en ! Ces plaisanteries que certains n'hésitent pas à baptiser « humour », et qui fleurissent sur les sites Internet chrétiens, mais également les propos insensés qui sortent parfois des bouches, qui provoquent des « glousseries » ou de « franches rigolades ».

Le monde n'a nullement besoin d'humour, mais d'amour. Sachez rectifier. Laissons cela à ceux et celles qui font partie du « monde » des païens et qui excellent dans la profession.

Ce que nous devrions apporter devrait être totalement à l'opposé et donc bien différent. L'humour n'a rien à faire dans nos cœurs, parce que ce n'est pas un fruit de l'Esprit, mais plutôt un fruit de la chair.

Par contre la joie est un fruit de l'Esprit. Elle est très différente de l'humour charnel. Quant à nos lèvres, sachons ne les ouvrir qu'à bon escient. Ne nous laissons donc pas aller au bavardage, à la curiosité et au cancanage ! Qu'il en soit toujours ainsi pour vous, et pour moi également.

Je m'exhorte et vous exhorte, premièrement, à exercer la discipline sur vous-même pour ensuite pouvoir l'exercer sur les autres.

Car comment quelqu'un qui n'a jamais été éduqué et qui ne s'est pas exercé à sa propre discipline, peut-il l'exercer dans sa famille, dans son foyer, sur ses enfants, et dans le « corps de Christ » ? C'est un homme ou une femme disqualifié (e).

Que l'action de l'Esprit Saint ouvre vos cœurs à ce message et que votre volonté se mette en devoir de l'appliquer à votre quotidien.

Je reconnais que la disciple du Seigneur est rigoureuse. Elle demande beaucoup de volonté pour renoncer à ce qui plaît à notre nature adamique, qui résiste en nous pour ne pas capituler devant l'esprit nouveau qui a été implanté en chacun de nous.

Le chemin de l'obéissance n'est pas un chemin facile. Obéir n'est pas dans notre nature, reconnaissons le bien. Il y aura encore des révoltes qui surgiront. Cependant, petit à petit, l'Esprit de Dieu nous aidera à « accoucher » de nous-mêmes pour que le caractère du Fils soit de plus en plus visible en chacun de nous.

Que la paix soit dans vos cœurs. Allons allègrement vers notre destinée éternelle.

Shalom Alérem ! Qui veut dire : "Paix sur vous".

Elishéva VILLA

Septembre 2008-révisé 2022

www.lamaisondejerusalem.com

